

A Paris
Le 23 janvier 2023

[Des Fruits 🍇 . Des Légumes 🥕 . Des idées 💡 !]

CHALLENGE INNOVATION édition 2023 : Les inscriptions sont ouvertes !

Vous avez une idée, une solution innovante répondant à la problématique de l'accessibilité des fruits et légumes frais ? Ce challenge est fait pour VOUS !

Ce challenge vise à répondre aux nouvelles attentes des consommateurs, aux attentes sociétales, aux mutations de la distribution et à celles de la restauration afin d'atteindre la préconisation de l'OMS (400g de F&L consommés par personne et par jour). Les projets ou nouvelles solutions recherchés doivent être de nature à améliorer le parcours d'achat ou l'expérience de consommation. Cette initiative est proposée par Openlab, l'accélérateur d'innovation des fruits et légumes frais lancé le 1er mars 2022.

4 catégories ont été créées pour cette édition, en fonction des porteurs de solution :

- **catégorie 1** : les startups ou porteurs de projets ou de solutions ;
- **catégorie 2** : les acteurs académiques ou de la recherche ;
- **catégorie 3** : les acteurs ou parties prenantes de la filière des fruits et légumes frais ;
- **catégorie 4** : les collaborateurs de la filière.



Afin d'accompagner au mieux les lauréats, la filière met en place un mécénat de compétence, avec un accompagnement sur 6 mois.

Le dépôt des dossiers (PPT de 10 pages maxi) se fera sur la page <https://openlab.interfel.com/challenges/26> ou par mail openlab@interfel.com.

Collaborateur, professionnel de la filière, n'hésitez pas à relayer l'information autour de vous et à nous faire part des solutions innovantes rencontrées sur le terrain. Et si vous avez une idée innovante, n'hésitez pas à candidater, nous avons ouvert ce challenge aussi pour vous !

Contact presse

Victoire GENEST – 01 49 49 15 20 – 06 15 52 15 08 v.genest@interfel.com

A propos d'Interfel :

Créée en 1976, Interfel rassemble l'ensemble des métiers de la filière fruits et légumes frais. Toutes les fonctions sont représentées : production, coopération, expédition, importation, exportation, commerce de gros, distribution (grandes surfaces, commerces spécialisés et restauration collective). Organisme de droit et d'initiative privés, Interfel est reconnue association interprofessionnelle nationale agricole par le droit rural français, ainsi que par l'Union européenne depuis le 21 novembre 1996 dans le cadre de l'Organisation commune de marché (OCM) unique.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

www.interfel.com / www.lesfruitsetlegumesfrais.com